Licence Professionnelle, 3e année - cycle Formation Continue



La Licence professionnelle « Conseiller, Souscripteur, Gestionnaire en Assurances » – cycle Formation Continue, accès en L3, est une formation diplômante dispensée sur un an, destinée aux adultes salarié·e·s du secteur de l'assurance souhaitant renforcer leurs compétences et évoluer professionnellement, ainsi qu'aux profils en spécialisation ou en réorientation vers les métiers de l'assurance.

Pourquoi choisir la Licence CSGA en formation continue ?

Un levier stratégique pour votre évolution professionnelle

La Licence Professionnelle CSGA en formation continue est conçue pour accompagner les professionnels dans leur montée en compétences, leur reconversion ou leur repositionnement stratégique dans le secteur de l'assurance.

Elle permet d'acquérir une expertise reconnue, immédiatement valorisable sur le marché de l'emploi, tout en conciliant exigences professionnelles, vie personnelle et formation diplômante.

Les atouts clés de la formation

- Une spécialisation reconnue dans les métiers de l'assurance

Un programme adapté aux contraintes des adultes en activité
Des enseignements assurés par des experts du secteur
Une approche concrète, orientée métiers et terrain
Une valorisation immédiate sur le marché de l'emploi
Une passerelle possible vers le Master Management de l'Assurance

Une formation conçue pour renforcer votre employabilité et accompagner durablement vos ambitions professionnelles.



À qui s'adresse cette formation ?

Cette licence s'adresse aux professionnels en activités et aux personnes en reconversion souhaitant acquérir une qualification reconnue dans le secteur de l'assurance.

Profils concernés

Salariés du secteur de l'assurance souhaitant évoluer ou se spécialiser
ou Professionnels en reconversion vers les métiers de l'assurance

Les candidats doivent être titulaires d'un Bac+2 (niveau 5) en assurance, gestion, droit, économie ou filières connexes ou candidater à une VAPP (Validation des Acquis Professionnels et Personnels) s'ils justifient d'une expérience professionnelle significative, dans ou hors assurance.

Une formation compatible avec une activité professionnelle

La Licence CSGA en formation continue est spécifiquement conçue pour répondre aux contraintes des adultes en activité.

Organisation souple et adaptable
Conciliation efficace entre études, vie professionnelle et engagements personnels

Organisation pédagogique

Durée: 12 mois
Rythme: 7 semaines de regroupements à l'Enass + 5 jours de cours à distance

Elle permet :

une montée en compétences progressive et structurée,
une actualisation des connaissances métier,
un repositionnement professionnel sécurisé.

Compétences développées

Au cours de la formation, l'auditeur développe un ensemble de compétences professionnelles essentielles, directement mobilisables en entreprise et adaptées aux exigences actuelles du secteur de l'assurance.

Compétences opérationnelles et métiers

Analyser un risque et proposer une solution assurantielle adaptée
Conseiller et accompagner le client dans une logique de confiance et de fidélisation
Souscrire, suivre et gérer des contrats d'assurance
Traiter les sinistres et assurer le processus d'indemnisation
Appliquer la réglementation et maîtriser les techniques assurantielles

Compétences transversales

Communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral en contexte professionnel
Travailler en équipe et interagir avec différents interlocuteurs (clients, experts, assureurs)
Utiliser les outils numériques et logiciels spécifiques au secteur de l'assurance

Ces compétences permettent une intégration rapide dans le monde professionnel et une évolution progressive vers des fonctions à responsabilité.

Voir le Livret de formation pour le programme détaillé

Débouchés et métiers visés

La Licence Professionnelle CSGA ouvre l'accès à une large palette de métiers au cœur du secteur de l'assurance, au sein de compagnies, cabinets de courtage, mutuelles, bancassureurs ou sociétés de gestion des risques.

Au-delà de l'accès à de nouveaux postes, cette formation permet également aux **salariés en poste d'évoluer professionnellement**, de monter en responsabilité et de sécuriser leur parcours au sein de leur organisation.

Métiers accessibles après la formation

Conseiller clientèle en assurances
Gestionnaire sinistres
Souscripteur assurance
Chargé de contrats
Gestionnaire back-office
Collaborateur de courtier
Assistant de production en assurance

Cette licence constitue **un levier d'évolution interne** vers des fonctions telles que :

responsable de portefeuille,
référent technique,
chef d'équipe,
chargé d'affaires,
manager de proximité.

Poursuite d'études possible en Master. L'accès au **Master Management de l'Assurance en formation continue** à l'Enass permet d'approfondir son expertise et d'évoluer vers des fonctions d'encadrement et de pilotage.

Admission

L’admission à la Licence Professionnelle CSGA s’effectue selon le processus suivant:

1. Dépôt du dossier de candidature en ligne
Le dossier doit être complet pour pouvoir être étudié par la commission pédagogique.

2. Étude du dossier et phase d’admissibilité
À la lecture du dossier, trois situations sont possibles :

Admissibilité prononcée d’office
Convocation à un entretien individuel
Refus

L’entretien permet d’évaluer la motivation et le projet professionnel.

3. Admission définitive
L’admission est effective sous réserve de la signature de l'ensemble des documents de conventionnement.

Dans le cadre d’une reconversion professionnelle, l’Enass accompagne les candidats admis dans leurs démarches, notamment pour l’identification d’opportunités de contrats de professionnalisation et/ou de stages, en lien avec leur projet d’évolution.

Tarifs et financement

Le tarif est de 4050 €.

La formation peut être financée par :

l’employeur (éligible aux prises en charge OPCO),
le CPF,
un financement individuel,
d'autres aides pour financer sa formation.

Un **mix de financements est possible** (combinaison employeur / CPF / financement personnel ..), en fonction de votre situation professionnelle et de votre projet.

La Licence professionnelle est référencée au RNCP : **Code RNCP 40104**

Un accompagnement personnalisé est proposé pour étudier les solutions de financement adaptées à chaque situation.



Notre formation est classée parmi les meilleur(e)s Bachelors **Assurance** de France :

2025 1 ★★★★ EDUNIVERSAL Assurance

Contacts

Besoin d'informations complémentaires ? Contactez l'équipe pédagogique de l'Enass pour un accompagnement personnalisé :

enass.licence-fc@cnam.fr

01.44.10.78.35

Télécharger le livret

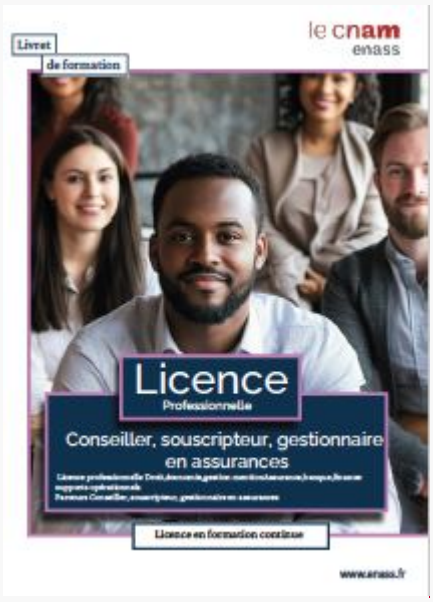

Questions fréquentes

Dois-je travailler dans l'assurance pour candidater ?

Non. La formation est ouverte aussi bien aux professionnels du secteur qu'aux personnes en reconversion issues d'autres domaines, sous réserve de validation du dossier.

Dois-je obligatoirement passer par mon employeur ?

Non. La formation peut être suivie à l'initiative du salarié ou dans le cadre d'un projet personnel.

Y a-t-il un accompagnement pour le financement ?

Oui. L'Enass propose un accompagnement personnalisé pour identifier les solutions de financement adaptées à votre situation.

Quelles sont les modalités d'évaluation ?

L'évaluation repose sur des contrôles continus, des travaux appliqués, des partiels et des soutenances.

Je n'ai pas de bac+2, puis-je bénéficier d'une VAPP ?

La VAPP est ouverte à toute personne justifiant d'une expérience significative, dans le secteur de l'assurance ou dans un autre domaine, en lien avec les compétences attendues dans la Licence CSGA.

Comment mettre en place une VAPP?

Après votre admission, nous vous accompagnons pour mettre en place la demande de VAPP. La commission siège une fois par mois.

La poursuite en Master est-elle automatique si je réussis la Licence ?

Non, la poursuite en Master n'est pas automatique. Elle est toutefois possible pour les diplômés ayant obtenu de **bons résultats** et faisant preuve d'une **forte motivation**, sous réserve de validation du dossier par la commission pédagogique. L'accès au **Master Management de l'Assurance en formation continue à l'Enass** permet d'approfondir son expertise et d'évoluer vers des fonctions d'encadrement et de pilotage.

https://www.enass.fr/formations/licence/licence-professionnelle-3e-annee-cycle-formation-continue-956110.kjsp?RH=1